

Novembre  
Décembre  
2008  
N°4

# CAMARET *Infos*

Bulletin Municipal de la ville de CAMARET-SUR-AIGUES

## Sommaire

Page...

- 1 Le mot du maire
- 2 Risques monoxyde de carbone
- 2 Chiens dangereux
- 2 Ramassage des déchets
- 2 Chargé de mission BA115
- 3 Missions du CCAS
- 3 Mission du service urbanisme
- 3 Salage des voies
- 3 Médailles d'honneur communales
- 3 Convention pour les commémorations
- 4 Développement durable
- 4 Intercommunalité
- 5 Transport Avignon Orange
- 5 Entreprises : du nouveau
- 5 Véhicule électrique
- 5 Dépôts de gravats
- 6 Conseil municipal des enfants
- 6 Espace initiative ados
- 7 Associations
- 8 Novembre et décembre à Camaret
- 8 Etat civil
- 8 Expression de l'opposition



### Le mot du maire.

Mes chers concitoyens,

Il est d'usage de dresser le bilan de l'année qui vient de s'achever. Elle a été marquée au niveau économique de faits douloureux, notamment par un plan social sur l'entreprise Le Cabanon avec 83 licenciements et par la grève à Raynal et Roquelaure, conflit très dur, qui a eu un dénouement acceptable pour tout le monde.

2008 a été aussi une année électorale où vous avez fait le choix d'une nouvelle équipe municipale. L'occasion m'est donnée de vous renouveler toute ma gratitude.

Nous sommes conscients de la responsabilité qui est la nôtre. Nos projets sont ambitieux, porteurs de changements et nous travaillons

activement à leur réalisation.

L'axe fort de notre mandat, c'est le développement durable et harmonieux du territoire.

Il est indispensable d'agir au niveau local sur la gestion et la préservation de nos ressources, comme il est souhaitable d'inciter le citoyen à participer aux affaires de la cité.

C'est pourquoi, pour chacun de nos projets, je souhaite mettre en place une concertation publique et définir les modalités d'exercice de la démocratie locale, dans le cadre de l'Agenda 21.

Soucieux de ne pas agir dans la précipitation, nous avons pour chaque projet pris le temps de la réflexion préalable. Nos délégués à la communauté de communes se sont autant impliqués dans ces thématiques que dans celles des commissions communales.

Dotée de nouvelles compétences, et avec la mise en place de la TPU, notre communauté de communes va passer d'un syndicat de gestion des déchets à une véritable intercommunalité de projet.

Nous sommes bien conscients que les finances sont le nerf de la guerre : nos projets ambitieux n'en sont pas moins réalistes, et nos analyses sont basées sur une vision à long terme. Les finances de Camaret sont saines, et je m'engage à ce qu'elles le restent malgré le désengagement de l'Etat. Nous ferons tout ce qui est possible pour préserver la stabilité des taux d'imposition et pour obtenir le soutien de nos partenaires : le Département, la Région, et même l'Europe.

Un grand merci aux bénévoles des associations pour leur engagement qui contribue à la richesse du lien social, culturel et sportif.

Merci également aux sapeurs pompiers pour leur dévouement et leur disponibilité, ainsi qu'aux agents municipaux et aux enseignants pour la qualité de leur travail.

Il me reste à vous souhaiter à tous dans votre vie professionnelle, dans votre vie au quotidien de citoyen, une bonne et heureuse année 2009. Beaucoup de bonheur, de santé, de joie et d'espérance en l'avenir.

**Marlène THIBAUD**

Maire de Camaret-sur-Aigues



**PROCHAINE COLLECTE DE SANG :**

**MARDI 10 FEVRIER de 15H30 à 19H30 à la SALLE POLYVALENTE**

**VENEZ NOMBREUX ! D'AVANCE MERCI**

## Attention aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Source : DDASS 84

### 6 QUESTIONS POUR SAVOIR SI VOUS VIVEZ EN SÉCURITÉ DANS VOTRE HABITATION



### Pour vivre en sécurité, suivez ces conseils pratiques



## Chiens dangereux

Une nouvelle loi a été votée le 12 juin 2008 et promulguée le 21 juin. Son objectif principal est de renforcer « les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ».

La loi distingue deux domaines d'application : les chiens catégorisés (dit « chiens dangereux » de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie) et les chiens mordeurs (de toute race).

Pour les chiens catégorisés, les propriétaires devront désormais obtenir auprès de la mairie, au plus tard le 31 décembre 2009, un permis de détention délivré à l'issue d'une formation à l'éducation canine et aux règles applicables aux chiens, validée par une attestation d'aptitude. Les chiens devront en outre passer une évaluation comportementale périodique.

Pour les chiens mordeurs,

l'obligation de déclaration en mairie de toute morsure canine s'appliquera désormais tant aux particuliers qu'aux professionnels (vétérinaires, médecins...). Une évaluation comportementale du chien après morsure sera obligatoire, et les maires ou préfets pourront imposer au propriétaire une formation pour l'obtention d'une attestation d'aptitude. D'autres dispositions sont également prévues comme une qualification pour les professionnels de sécurité utilisant des chiens, ou l'intervention du vétérinaire avant tout changement de propriétaire.

Les catégories de « chiens dangereux » sont définies par arrêté du 27 avril 1999 : 1<sup>ère</sup> catégorie (Pitbull, Boer bull ou assimilé Tosa) ; 2<sup>ème</sup> catégorie (American Staffordshire terrier avec pedigree, Rottweiler avec ou sans pedigree et Tosa avec pedigree). L'article 211-5 du code

rural (arrêté interministériel du 27 avril 1999. J.O. 30 avril 1999) impose à tout propriétaire ou détenteur d'un chien catégorisé la déclaration de son animal auprès de la police municipale, avec présentation de la carte d'identification du chien, d'un certificat de vaccination antirabique en cours de validité, ainsi qu'une attestation d'assurance garantissant la responsabilité du maître. Un certificat vétérinaire de stérilisation du chien est en outre exigé pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie.

Enfin, l'arrêté municipal n° 02-714 du 5 novembre 2002 impose le renouvellement annuel auprès de la police municipale, à leur date d'échéance, du certificat de vaccination antirabique et de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Contact : Police municipale : 04.90.37.82.66

### Désignation d'un chargé de mission base aérienne suppléant

La municipalité de Camaret sur Aigues vient de nommer un Chargé de Mission Base Aérienne (CMBA) suppléant du Général MAERTEN, il s'agit de Michel SOUFFLET.

Le rôle de nos deux CMBA :

- Relayer dans la zone géographique de Camaret-sur-Aigues la politique de communication du commandant de base : Information générale de la jeunesse ; Développer et animer le lien Armée /Nation

- Partenaire privilégié du correspondant défense de la municipalité

- Information des jeunes en concertation avec le BAI en fonction des carrières souhaitées : courtes (DHR BA115) ; longues (CIRFA Marseille) ; Contrats réserves jeunes, après formation militaire (BAP rés BA 115)

- Aider la reconversion des militaires quittant l'AA où militaires techniciens en fin de formation

- Participer aux cérémonies patriotiques

- Préparer les manifestations organisées par le Ministère de la Défense

- Michel Soufflet effectuera des permanences en mairie le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mardi (après midi) de chaque mois.

## Ramassage des déchets

La CCAOP depuis le 1<sup>er</sup> janvier a signé de nouveaux contrats pour le ramassage des déchets (sacs jaunes et ordures

ménagères). L'entreprise ayant obtenue le marché a dans un premier temps eu du mal à se repérer sur le territoire et a omis

le ramassage de nombreux quartiers. Ce désagrément est maintenant réparé.

## Missions du CCAS

Selon la législation en vigueur, le centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Camaret assure les missions suivantes :

1- Accueil : Ecoute et orientation du public en difficulté vers les partenaires compétents (assistantes sociales du Centre Médico-social, associations caritatives, associations d'aide à domicile, services sociaux du département...);

2- Etablissement des demandes de l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ;

3- Constitution des demandes d'aide sociale pour personnes âgées et handicapées : Placement en maison de retraite ou foyer occupationnel ; Allocation Personnalisée Autonomie (APA) ; Aide ménagère ; Allocation compensatrice Tierce Personne ; Aide complémentaire de soins ; Accompagnement à la vie sociale ; Carte d'invalidité et de stationnement européen ; Reconnaissance de travailleur handicapé ; Allocation adulte-

handicapé ;

4- Constitution dossier de téléassistance avec Présence Verte ;

5- Partenariat avec différentes associations œuvrant dans le maintien à domicile : Croix Rouge Française, ADMR, Présence à Domicile...;

6- Constitution des demandes d'aides financières : a) dans le cadre des conventions de solidarité « Eau », « Energie » et « téléphone » : Dossiers de demande de Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement (FDSUL), transmis au Conseil Général pour étude et décision ; b) dans le cadre des prestations extralégales prévues dans le Code de l'action sociale et des familles : aides aux personnes en situation de précarité, par des prestations remboursables ou non : aides alimentaires sous forme de bon d'achats, au chauffage (bois, pétrole), aux personnes ayant des pathologies graves, à la restauration scolaire,

aux frais d'obsèques.

7- Constitution des demandes d'aide complémentaire aux transports scolaires allouées par le Conseil Général.

8- Constitution des dossiers de Couverture Maladie Universelle

9- Transmission des demandes de logements aux bailleurs sociaux *Mistral Habitat* et *Vaucluse Logement*.

10- Actions en faveur des personnes âgées : Service de Portage de Repas ; intervention à domicile d'un agent de convivialité (Bernadette Tourtet) ; repas à l'occasion de la fête votive et goûter de Noël animés offerts aux plus de 65 ans ; colis de friandises offerts aux plus de 70 ans.

Le CCAS est ouvert le mardi de 13h à 17h ; le jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h. En dehors de ces horaires, Martine Célaire, vice-présidente du CCAS et adjoint à la solidarité, vous recevra (s'adresser à l'accueil – tél : 04.90.37.22.60).

## Missions du service urbanisme

### Le droit du sol

La réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur au 1er octobre 2007.

Les différentes autorisations d'urbanisme sont :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration préalable

Le dossier d'autorisation d'urbanisme sont à déposer soit en Mairie soit par courrier avec accusé de réception.

Le délai d'instruction de droit commun est de :

- 1 mois pour la déclaration de travaux
- 2 mois pour les permis de démolir et les permis de construire une maison individuelle
- 3 mois pour les autres permis de construire et permis d'aménager.

A l'issue de l'instruction, les autorisations sont délivrées par le Maire.

Le règlement du Plan d'Occupation du Sol (bientôt Plan Local d'Urbanisme) détermine la nature de l'occupation et l'utilisation du sol admise, les conditions d'occupation des sols, la possibilité maximum d'occupation des sols.

### Le cadastre

Le service urbanisme délivre des relevés de propriété et extrait de matrice cadastrale.

### Foncier

Le service gère le patrimoine communal

### Service funéraire

Achat de concessions et suivi des différentes autorisations funéraires.

Sans avoir à se déplacer en mairie, il est possible de consulter la matrice cadastrale et ainsi obtenir un plan de sa propriété.

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

## Félicitations à nos agents du service technique



Lors des récentes chutes de neiges, les agents des services techniques de Camaret ont accompli un travail efficace. Mobilisés dès 5h du matin, ils ont bouclé le salage des voies communales en un temps record pour assurer la sécurité des usagers.

Une performance qui leur a valu des félicitations appuyées du maire Marlène Thibaud, devant les camarétoises et camarétois réunis à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux du nouvel an.

## Médailles d'Honneur Communales

Vendredi 19 décembre à l'occasion de l'arbre de Noël du personnel communal, 8 agents ont reçu la médaille d'argent du travail (20 ans de services), il s'agit de : Sylvianne Clauzel, Marie José Latard, Chantal Truc, Nelly Douce, Denise Durand, Martine Lagier, Patrick LARGERON, Régine BORTOLOTTI.

## Convention avec Travaillan pour les commémorations



Le 5 décembre dernier, Gérard Sanjullian, maire de Travaillan, et Marlène Thibaud, accompagnés d'élus des deux communes, se sont recueillis côte à côte devant le monument aux morts de Travaillan pour une cérémonie conjointe en hommage aux Morts pour la France de la Guerre

d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Cette initiative inaugurerait la volonté des deux municipalités de se rapprocher pour accomplir ensemble le devoir de mémoire. Juste après la cérémonie, cette résolution a été officialisée par la signature en mairie de Travaillan d'une convention entre les deux communes pour l'organisation des lieux de célébration des cérémonies commémoratives.

Aux termes de cette convention, l'évènement du jour sera désormais organisé conjointement et en alternance, à

Travaillan les années paires et à Camaret les années impaires, de même que la journée nationale de la déportation et la journée nationale d'hommage aux harkis. Seront célébrées conjointement mais uniquement à Camaret : la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine et la journée commémorative de l'Appel du 18 juin 1940.

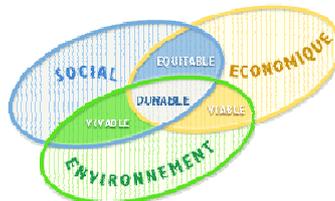
En revanche, les anniversaires de la victoire du 8 mai 1945 et de l'armistice du 11 novembre 1918 continueront à être célébrés dans chaque commune.

## Camaret s'engage dans le développement durable

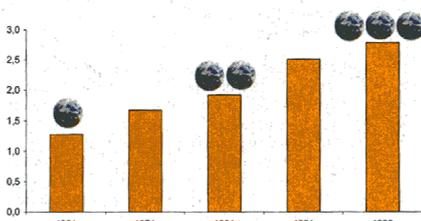
### Le développement durable

Le développement durable, c'est un développement économique et social qui rend l'accès aux ressources plus équitable entre peuples de la planète, et qui veille à ne pas détruire irréversiblement les équilibres planétaires, environnementaux et sociaux.

« Le développement durable satisfait les besoins des générations actuelles sans compromettre les facultés des générations futures à satisfaire les leurs » (rapport Brundland, 1987).



> Nombre de planètes nécessaires si tout le monde vivait comme un Français.



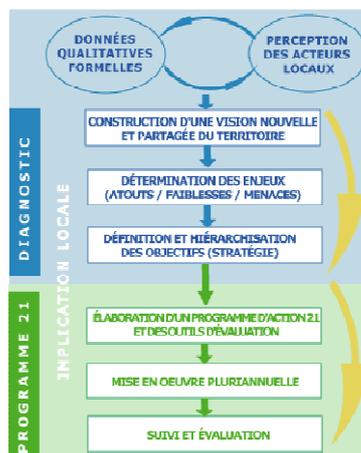
### Un constat planétaire très dur

Si tous les pays adoptaient le mode de vie des français, trois planètes seraient aujourd'hui nécessaires pour subvenir aux besoins de la population mondiale !

### Nous sommes tous acteurs

A partir du mois de janvier, la municipalité entre de plain-pied dans un programme de développement durable : Agenda 21, Plan de Déplacement Urbain (PDU) et Plan Local d'Urbanisme (PLU), 3 outils complémentaires.

L'Agenda 21 Local comme nous vous l'avions présenté dans le Camaret Infos n°2 est un projet de territoire où l'ensemble des politiques publiques, articulées avec les actions privées et associatives, favorisent le développement durable (équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace). Pour commencer à petite échelle l'agenda 21 local portera sur les actions de la municipalité.



### Réduisez votre empreinte Carbonne, des gestes simples

L'« empreinte carbone », exprimée en tonnes, mesure l'impact de nos activités sur la production de dioxyde de carbone (CO2) due à la consommation de combustibles fossiles. Les experts du monde entier préconisent de fixer la limite de l'empreinte carbone à 2 tonnes par personne et par an environ, alors que la moyenne nationale est actuellement de 4 tonnes.

L'ADEME a mis en place un outil très pratique pour tester son empreinte carbone : <http://www.ademe.fr/climact/>

## Intercommunalité

La taxe professionnelle Unique (TPU) et les transferts de compétence ont été actés lors du conseil de communauté du 23 décembre 2008. Les nouvelles compétences sont : la réalisation du schéma de cohérence territoriale, la mise en œuvre des travaux d'électrification rurale, l'aménagement/l'entretien/ la gestion de toutes les zones d'activité, la constitution de réserves foncières pour les futures zones d'activités, la construction, la gestion et l'entretien des installations d'assainissement collectif, l'instruction des autorisations de sol, la mutualisation de la politique de la commande publique.

La TPU est un régime fiscal permettant aux communes de mutualiser leurs moyens pour favoriser leur développement économique, en supprimant notamment la concurrence entre elles et en rendant plus attractif le territoire intercommunal. Ces dix dernières années, le nombre d'intercommunalités ayant adopté la TPU a été multiplié par dix, et celle-ci concerne désormais deux français sur trois.

La TPU consiste en un partage de la fiscalité entre les communes. Sa mise en place implique donc que la communauté se substitue aux communes pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle : c'est elle qui la perçoit, qui en vote le taux et qui détermine sa politique d'exonérations. En contrepartie, les communes perçoivent de la communauté une attribution de compensation. Le but est d'identifier l'intercommunalité auprès du tissu économique comme un partenaire incontournable, aux compétences renforcées et doté des moyens financiers nécessaires.

Opter pour la TPU implique au préalable de clarifier les compétences futures de la CCAOP. Sans doute est-il opportun, avant d'envisager le transfert de nouvelles compétences, de commencer par améliorer celles qui relèvent de ses compétences actuelles : le ramassage des ordures et le fonctionnement de la déchèterie sont loin de faire l'unanimité.

La municipalité entend faire preuve d'une extrême vigilance quant à l'amélioration de ces prestations, notamment en demandant une meilleure disponibilité des bennes et du personnel de la déchèterie située sur le territoire de notre commune et qui concerne 70% de la population intercommunale.

### Les 10 bons gestes mis en avant par l'ADEME pour une éco-consommation

- ◇ Evaluer mon besoin
- ◇ Evaluer mes achats
- ◇ Privilégier les éco-produits
- ◇ Acheter des services plutôt que des produits
- ◇ Respecter les doses et utiliser les produits jetables avec parcimonie
- ◇ Acheter à proximité
- ◇ Préférer les cabas ou les paniers pour faire vos courses
- ◇ Choisir les produits les moins emballés
- ◇ Acheter des produits recyclés
- ◇ Réparer plutôt que jeter

## Transports Avignon Orange



Les transports en commun sont une alternative écologique et économique par rapport à la voiture. C'est pourquoi le Conseil Général de Vaucluse s'engage pour le développement du réseau départemental de transport. L'emprunter, c'est faire le choix de rejeter 2 fois moins de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et d'économiser jusqu'à 26€ par jour sur un trajet quotidien

Orange – Avignon.

Une ligne d'autocars, dont certains sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, relie Orange (Cours Pourtoles, avec correspondances vers Pierrelatte, Vaison, Valréas, Buis les Baronnies et Bollène) à Avignon (gare TGV et départ TGV pour Paris) via Courthézon, Bédarrides et Sorgues (avec correspondance vers Cavaillon). Les tickets sont en vente chez les transporteurs et les dépositaires de chaque ligne. Ils sont disponibles à l'unité (seul disponible auprès du conducteur), par carnets de 10 non nominatifs ou abonnements

mensuels, dont certains adaptés aux étudiants, apprentis et jeunes de moins de 26 ans en formation. L'abonnement Transpass, gratuit, est quant à lui réservé sous certaines conditions aux allocataires du RMI et leurs conjoints, aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux salariés en CES et CEC ainsi qu'aux personnes percevant l'Allocation de Parent Isolé.

Renseignements et vente :

**TRANSEDEV SUD EST**  
Parking Arc de Triomphe  
84100 Orange  
04.90.34.15.59

**MERY SA**  
213 Cours Pourtoles  
84100 Orange  
04.90.34.00.33

**PERMANENCE DU  
COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI (CBE)  
à destination des porteurs de projet  
24 février 2009 (matin)  
RDV au 04.90.28.86.95**

## Du nouveau dans notre tissu économique

Au moment où ce numéro passe sous presse, l'Association l'Union des Commerçants, artisans, viticulteurs de Camaret s'est réunie pour désigner un bureau et organiser son programme d'animations.

2 nouveaux commerces ont ouvert leurs portes ces dernières semaines :

**La Laverie « Les lavandes ».** Grâce à cette nouvelle entreprise vous pourrez, soit laver vous-même votre linge et le sécher grâce aux machines disponibles sur place, soit déposer vos vêtements délicats ou votre

corbeille de linge. Contact : 17, grand rue, Tél. 04.90.12.83.95.

**L'Institut de Beauté « Les Lavandes ».** Les prestations proposées : soin du corps et du visage et espace hydro massant relaxant. Contact : Zone d'activité, Tél. 04.90.28.87.47 / 06.61.00.82.13.

Des nouveaux gérants viennent de reprendre la boutique de Pizza à emporter « **Docé Pizza** » ; bienvenue à Madame et Monsieur Henckel et Volli. La Maison de la Presse est maintenant gérée par Madame et Monsieur Bonechi, bienvenue à eux aussi.

## Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques

Dans le cadre de son action en faveur des économies d'énergie et du développement durable, la municipalité de Camaret a décidé de procéder à l'acquisition d'un véhicule électrique.



*Monsieur Conio au volant du véhicule*

Cette petite fourgonnette d'allure très sympathique permet à Monsieur Conio, agent des services techniques en charge des peintures, de se déplacer entre ses différents chantiers.

C'est un véhicule très léger et extrêmement silencieux, ce qui s'avère de surcroît bénéfique pour lutter contre la pollution sonore. Il consomme surtout très peu d'énergie : la batterie ne nécessite qu'une seule recharge hebdomadaire.

## Halte aux dépôts sauvages de gravats



A plusieurs reprises sur le territoire communal, la municipalité a dû intervenir pour faire enlever des dépôts sauvages de gravats.

Nous rappelons aux particuliers et aux entreprises

que ces dépôts sont interdits, les contrevenants seront dorénavant verbalisés.

Les gravats doivent être amenés en déchèterie. En cas de gros chargement (supérieur à 2 m<sup>3</sup>/semaine) les particuliers

peuvent demander une autorisation spéciale à la CCAOP.

Les entreprises doivent acheter des tickets le lundi dans les déchetteries.

## Investiture officielle du Conseil Municipal des enfants

Pour la première fois dans son histoire, Camaret a officiellement deux conseils municipaux. L'investiture officielle du Conseil des enfants, élu pour deux ans, s'est déroulée mercredi 17 décembre 2008 en mairie. A cette occasion, Marlène Thibaud a remis solennellement leurs écharpes tricolores aux jeunes élus qu'elle a félicité un par un, ainsi que Véronique Chomel, adjointe à la jeunesse et à la vie citoyenne.

145 écoliers camarétois ont élu leurs représentants le 28 novembre dernier à la salle polyvalente. Les deux bureaux de votes, disposés comme pour toute élection officielle, avec urnes transparentes et isolements, étaient présidés respectivement par Véronique Chomel et Yacinthe Scala Thévoz, déléguée à la vie scolaire et à la crèche. Chaque électeur devait choisir 18 projets sur les 28 présentés, comme le leur rappelait M. Philippe Boulinguez, directeur des Amandiers : « rappelez-vous que vous votez pour des projets qui vous tiennent à cœur, pas pour un copain ou une copine ».



La commission de dépouillement s'est réunie entre 12 et 14 heures. Elle était composée de Wilfried Bricout, coordinateur jeunesse, Laetitia Lafont, directrice du club ados et son adjoint Ablatif Barqi ainsi que des élus : Véronique Chomel, Hyacinthe Scala Thévoz, Martine Célaire, adjoint aux solidarités entre les générations. Marlène Thibaud a proclamé les résultats à 14h15 dans la grande salle. A l'appel de son nom, chaque élu est venu prendre sa place face à ses condisciples qui applaudissaient à tout rompre, et aux photographes.

La première réunion de travail s'est déroulée mercredi 8 décembre sous la tutelle d'Ablatif Barqi. Les nouveaux conseillers municipaux ont travaillé sur la constitution des trois

commissions : **ENVIRONNEMENT** (Thomas Lafont, Claire Quinot, Justine Galpern, Lisa Rongières, Anaïs Foli, Mohamed El Makaoui, Lisa Boudart et Miguel Commin) ; **VIE QUOTIDIENNE** (Elise Quinot, Constance Belmontet, Marion Vicaire, Léa Boudart, Julie Gomez et Chloé Latour) ; **SPORTS ET LOISIRS** (Gaëtan Dombre, Guillaume Bouchez, Robin Faroux, Eva De Renancourt et Lola Rocher).

Quelques premiers projets ont déjà été lancés : l'amélioration des jardins, la propreté de la commune, les relations avec les personnes âgées ou encore la création d'une école de musique. Le premier conseil municipal se réunira début 2009.

### Les élus et leurs projets

Ecoles primaires :

1. **Constance Belmontet** (espaces verts, ralentisseurs)
2. **Guillaume Bouchez** (skate parc)
3. **Léa Boudart** (aménagement des trottoirs)
4. **Miguel Commin** (sentier botanique)
5. **Eva De Renancourt** (pistes cyclables)
6. **Gaëtan Dombre** (pistes cyclables)
7. **Mohamed El Makaoui** (pédibus)
8. **Robin Faroux** (pistes cyclables)
9. **Anaïs Foli** (amén. du jardin de l'Aygues)
10. **Justine Galpern** (amén. du jardin de l'Aygues)
11. **Julie Gomez** (récolte de bouchons pour les personnes handicapées)
12. **Thomas Lafont** (aménagement des trottoirs dans le village)

13. **Chloé Latour** (vélib, pédibus)

14. **Elise Quinot** (pistes cyclables)

15. **Claire Quinot** (pédibus)

16. **Lola Rocher** (espace pour personnes âgées)

17. **Lisa Rongières** (amén. du jardin de l'Aygues)

18. **Marion Vicaire** (mur végétal)

Lycées et collèges (élue mercredi 26 novembre) :

19. **Lisa Boudart** (accès handicapés, poussettes et vélos)

## Première réunion de l'Espace Initiative Ados.

Le Conseil municipal des enfants récemment élu est composé de jeunes camarétois de 9 à 13 ans. Comme nous l'avions annoncé dans le précédent numéro, leurs aînés qui le souhaitent peuvent également s'impliquer dans la vie communale dans deux autres instances nouvellement créées, sur la base d'une participation volontaire.



Ainsi l'espace initiatives jeunes, conçu pour les 13-17 ans, a-t-il séduit douze volontaires : COLLIN Anthony, ARCUSET Clément, SCALA Enzo, CHELFAOUI Soraya, BRUGIERE Julie, RAJAFELHA Khalid, SEFRANI Nordine, GOMEZ Cedric, MOUMEN Ahmed, BENAICH Mohamed, ZOURAK Ismael, ZOURAK Sophiane, EL-AAMERY Youcef, BOUIGHAJDAME Brahim. Ceux-ci ont tenu leur première réunion de travail mercredi 10 décembre au club ados. A l'ordre du jour, après une première présentation et des discussions sur

différents projets, les adolescents ont défini leurs groupes de travail, ainsi que les planning et horaires des prochaines réunions.

Deux groupes de travail ont été créés : un groupe **SPORT** pour la création d'un city stade, et un groupe **ENVIRONNEMENT** pour la sensibilisation des personnes au tri sélectif. Par petits groupes, ils ont procédé à un premier échange sur différentes idées. Les prochaines réunions se dérouleront toujours au club ados. Elles ont été fixées par les jeunes, respectivement mercredi 14 janvier pour le groupe de travail sport et mercredi 21 janvier pour le groupe de travail environnement.

Souhaitons leur tout le succès dans leurs initiatives qui, comme pour leurs cadets du Conseil municipal des enfants, doivent concourir à améliorer le cadre de vie de notre commune.

Club Ados :  
04.90.12.38.72 - Point  
Information Jeunesse  
(PIJ) : 04.90.37.82.83,  
[pjcamaret@hotmail.com](mailto:pjcamaret@hotmail.com).

## Promotion de la vie associative

Jeudi 15 janvier 2009, plus de 30 associations ont répondu présentes à l'invitation de la municipalité de Camaret qui les a réunis pour leur présenter les nouvelles orientations de la politique municipale à leur égard.

Après avoir félicité les associations pour leur engagement et leur travail, Marlène Thibaud, Maire de Camaret, a précisé sa volonté d'œuvrer en toute transparence, dans un souci d'équité avec son tissu associatif. Pour ce faire, la municipalité souhaite que les associations déposent une demande de subvention annuelle

suivant un modèle qui leur a été distribué, les associations devront également signer une convention pour la mise à disposition de salle.

Pour les aider dans leur gestion, la municipalité a contractualisé avec l'APROVA (association de promotion de la vie associative en Vaucluse). Cette association organisera des soirées de formation, le 28 janvier et 4 février à 18h et des permanences en mairie. De plus de nouveaux outils de communication (site internet et programme trimestriel d'animations) les aideront à mieux se valoriser.



Cette réunion a également permis à trois partenaires institutionnels de présenter des dispositifs au service des associations et de leurs adhérents. La CAF et la MSA ont ainsi présenté les chèques loisirs et la DDJS, le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

## Association sport passion - randonnées pédestres

### PROGRAMME

- 08/02/2009 MONTREAL LES SOURCES** La montagne du POET (11 km 600m de dénivelée)
- 22/02/2009 BUIS LES BARONNIES** Milmandre et Malpertuis (18 km 500 m de dénivelée)
- 08/03/2009 LA ROCHE ST SECRET** Le rocher des Aurès (12 km 600 m de dénivelée)
- 22/03/2009 LES DENTELLES** La crête de ST Amand Col de la Chaine (10 km 390 m de dénivelée)
- 05/04/2009 LEMPS Sommet de la VANIGE** (800 m de dénivelée)
- 19/04/2009 ST NAZAIRE LE DESERT** Bergerie des Pradaux (500 de dénivelée)

## Société de Lecture

**Dates « Heure du conte » :** Mercredi 04 Février sur le thème « La nature »  
Mercredi 11 Mars « La différence » de 10h à 10h45.

**Ateliers « Pomme de terre » de Janvier à Mars.**

Après avoir accueilli les classes des « Amandiers » et de Saint-Andéol, nous recevons celles de F. Mistral et de « La Souléiade » pour découvrir la pomme de terre dans différents ateliers. Les enfants produiront ensuite un travail en classe, celui-ci sera exposé et récompensé en Avril dans le cadre de la manifestation « Pomme de terre en fête » du 3 au 10 Avril.

Camarétois cuisiniers et cuisinières : connaissez-vous des **recettes originales** avec des pommes de terre ? Nous vous proposons de les confier à la bibliothèque **avant le 14 février** afin de les mettre dans un carnet de recettes qui sera ensuite illustré par les enfants du cours de dessin de l'Amicale laïque (Isabelle Roth.)

**Assemblée Générale :** jeudi 12 Février à 18h30 à la Salle Polyvalente.

**Printemps des Poètes :** Poésie en chansons : Aragon, Boris Vian ; projet début mars.

## Pêche

### Club des Pêcheurs Camarétois

- Un lâché de poissons blancs au cours du mois de janvier ;
- Ouverture de la pêche à l'Etang de la Garriguette du 7 au 14 février ;
- Dans le courant de l'année il y aura dix-sept lâchés de 60 kg AEC plus trois concours avec 180 kg AEC.

### Passion Pêche

Le 20 novembre 2008, l'association de pêche en charge de la gestion de l'étang de l'Aygues a élu un nouveau bureau. Eric Tressol est le nouveau Président de cette association.

Évènements Passion Pêche et Club carpiste :

- 21 février : Rivière propre
- 14 mars : ouverture 1<sup>ère</sup> cat. Lâcher de truites 25kg
- 4 avril : concours lâcher de truite 35 kg.

## Lotos

**Dimanche 1er février**

*Moto-Ball Camaret*

**Dimanche 8 février**

*PCF de Camaret*

**Dimanche 22 février**

*L'oume*

**Dimanche 1er mars**

*Paroisse de Camaret*

**Dimanche 8 mars**

*Supporters MBCC*

**Dimanche 15 mars**

*OGEC*

**Dimanche 22 mars**

*ASC Jeunes*

## CINEMA

**19 février à 18h**

Soirée Ciné-Crespéou (partenariat Les Amis de Camaret et Ciné Ravelin). Sur réservation.

## LES AMIS DE CAMARET

**27 février à 20h**

Soirée Rétro 2008 et présentation du programme 2009, pot de l'amitié.

**7 au 10 mars**

Escapade sur la Côte Esterel et Monaco (limitée à 20 personnes)

## AMICALE LAIQUE

**20 mars**

Farandole des desserts...

Concours de desserts

## CAMARET YOGA

**31 janvier**

Salle des arts martiaux : journée yoga offert aux adhérents + porte ouverte (cours d'initiation gratuit) de 11h à 12h.

## Novembre et décembre à Camaret

### Concert de Noël

La municipalité de Camaret a proposé un concert de Noël le samedi 20 Décembre par le Choeur Européen de Vaison-la-Romaine et l'orchestre de chambre des Cévennes. L'interprétation remarquable des 80 choristes, solistes, musiciens, sous la direction de Monsieur Claude Poletti fut un pur moment de bonheur. La satisfaction exprimée par le public nous encourage à poursuivre dans la mise en place de manifestations de qualité.

### Père Noël dans les Ecoles



Le Père Noël a ravi les enfants par une visite remarquable dans les 4 écoles de la commune. Juché sur son traineau (tiré par un tracteur) il a distribué des papillotes et des cadeaux pour les plus petits.

### Goûter 3ème âge

Marlène Thibaud et Martine Célaire, adjoint aux solidarités entre les générations, au CCAS et aux personnes âgées, ont invité le foyer du 3ème âge à participer à un après midi convivial. Au programme goûter et spectacle.

### Conférence adolescence

Samedi 29 novembre, des psychologues de l'association "Eclipse" de Salon-de-Provence spécialistes de l'enfance et de l'adolescence et M. Evangélista, Directeur de l'Unité Territoriale du Haut Vaucluse, sont intervenus pour débattre avec les parents présents de la difficulté d'être un adolescent, de la communication entre parents et adolescents, du mal de vivre ressenti par certains ados et comment en tant que père ou mère nous pouvons les aider. Un public nombreux et des intervenants brillants ont suscité un débat passionnant.

### Lecture en hommage aux poilus

C'est à un grand moment d'émotion que nous a convié la société de lecture à la chapelle St Andeol le 10 novembre, veille du 80ème anniversaire de l'armistice 1918. La lecture d'authentiques lettres de poilus faisait vivre à l'auditoire, presque comme s'ils y étaient, tout le drame de la plus effroyable boucherie de l'histoire.

C'est pour s'en souvenir que les enfants de Camaret ont été associés à la cérémonie du lendemain 11 novembre, devant le monument aux morts : un à un, ils ont égrené les noms des Camarétois Morts pour la France.

### 25 ans de Ciné Ravelin

Pour fêter ses 25 ans de cinéma à Camaret, Ciné-Ravelin a offert une séance aux membres et spectateurs assidus des projections bimensuelles. Après la projection les 90 spectateurs présents ont été invités à partager le gâteau d'anniversaire et à boire un verre de marquisette.

## État civil

### NAISSANCES

**Noham AMACHAIBOU**  
né le 10 novembre à Orange

**Sandro PAREDES-ROSSI**  
né le 11 novembre à Orange

**Salma MAKHLOUFI**  
née le 18 novembre à Orange

**Arthur LLORET**  
né le 15 décembre à Avignon

**Mohamed EL MIMOUNI**  
né le 16 décembre à Orange

**Shana LAURO**  
née le 16 décembre à Orange

**Yassine BOUCHIKI**  
né le 21 décembre à Orange

**Mathilde et Enguerrand RICHARD-NOTERMAN**  
nés le 22 décembre à Avignon

### MARIAGES

**Michaël OLIVIER** et  
**Valérie MORIAT**  
le 14 novembre à Camaret

### DECES

**Elena PRADEL**  
le 31 Octobre à CAMARET

**Marie PELLEGRIN**  
le 12 novembre à Orange

**Henriette LATOUR**  
née ROUSIERE  
le 22 novembre à Orange

**Colette MONNIER**  
le 6 décembre à Camaret

**André MANCINI**  
le 17 décembre à Camaret

**Marcel CONSTANTIN**  
le 20 décembre à Camaret

**Mario SBARDELLOTTO**  
le 27 décembre à Carpentras

### Noël dans les rues

Cette manifestation a été organisée le 16 décembre par la municipalité en partenariat avec les commerçants et les viticulteurs. Les animations concentrées place de l'Eglise (arrivée du Père Noël en calèche, musiciens et personnages du dessin animé « Scoobydoo » de FC production) ont attiré de nombreux camarétois.



### Marché de Noël



Le marché de Noël de Camaret s'est déroulé les 6 et 7 Décembre 2008 au Complexe René Roussière avec la participation de plus de 70 exposants et des associations camarétoises dynamiques. Il a été animé par un ours à calins, le passage du Père Noël, une peinture lunaire réalisée par les enfants et parfois les grands sans oublier la bourse aux jouets qui remporte toujours un vif succès. Les très nombreux visiteurs, tout particulièrement le dimanche après midi encouragent la municipalité à poursuivre ce marché de Noël pour 2009.

## Expression des élus de l'opposition municipale

Non communiquée...